

À qui appartient la beauté ? Arts et cultures du monde dans nos musées

Bénédicte Savoy présente son cours dans la série les courTs du Collège de France



Transcription de la vidéo :

Le cours s'intitule « À qui appartient la beauté ? », une question absolument rhétorique à laquelle on ne peut pas répondre. La beauté n'appartient sans doute à personne et l'objectif du cours sera de s'intéresser à cette question à partir d'objets, d'objets concrets, d'objets beaux, qui font partie du canon du beau, qui en tout cas ont l'honneur, le privilège, l'histoire d'être dans des musées. La question qui se pose, c'est de savoir à qui appartiennent-ils.

Appartiennent-ils à leur local d'origine, à leur lieu d'origine, aux communautés d'origine ? Appartiennent-ils à l'Europe éclairée qui se les est appropriés ? Qu'est-ce qu'ils racontent sur l'Europe ? Faut-il les restituer ? Ne faut-il pas les restituer ? C'est des questions extrêmement complexes qui n'ont pas de réponse en noir et blanc, mais on va essayer de voir les nuances de gris entre ce noir et ce blanc.

L'exemple du buste de la reine Néfertiti est un exemple d'école, pratiquement. En 1912, un archéologue berlinois, Ludwig Borchardt, trouve dans les sables d'Égypte un atelier de sculpteur rempli d'œuvres d'art dont la reine Néfertiti plus son mari, Akhenaton, et d'autres personnages de la cour.

Il obtient l'autorisation d'exporter à Berlin toute cette collection. Berlin, en 1913, c'est la capitale des drogues, du tango, des travestis, de la musique, etc. Donc ça arrive là, et les avant-gardes berlinoises sont scotchées, on dirait ça comme ça aujourd'hui, c'est-à-dire voient dans ces visages le miroir d'eux-mêmes et l'écrivent.

Juste après la première guerre mondiale, les Français, qui avaient en garde les services des antiquités égyptiennes, regrettent d'avoir laissé partir un ensemble esthétique aussi important mais dont la valeur s'est formée à partir du moment où ils étaient sortis, on ne savait pas ce que c'était, en quelque sorte, et on comprend ce que c'est parce que c'est au musée.

Ensuite, dans les années 20, l'Égypte, devenant un pays autonome, commence à revendiquer la restitution de ce buste et la question que l'on peut vraiment bien traiter autour de cet exemple-là c'est est-ce que Néfertiti appartient au patrimoine local berlinois ? Est-ce qu'elle appartient aux enfants égyptiens qui ont aidé à l'excaver ? Est-ce qu'elle appartient aux Égyptiens d'aujourd'hui qui auraient un droit, dans leur beau musée du Caire, à avoir aussi cet objet d'art ? Est-ce qu'elle appartient, comme on entend dire parfois, à toute l'humanité ? Et si oui, comment on accède à ce patrimoine de l'humanité quand on n'a pas de visa, par exemple pour venir en Europe ? Voilà, ce sont des questions complexes et auxquelles on ne peut pas répondre par oui ou non.

Les Nocces de Cana ont été peintes au XVI^e siècle pour le réfectoire d'un cloître d'un couvent à Venise donc elles ont un lieu d'origine très précis, un lieu qui existe toujours et elles ont été prises par les troupes françaises en 1797. Le tableau, qui est d'un format considérable, arrive avec un grand nombre d'autres œuvres d'art, livres, archives à Paris et il est exposé au musée central des Arts, qui deviendra le musée Napoléon puis le musée du Louvres, où il est resté et n'a pas été restitué en 1815 comme 90 % des œuvres qui avaient été saisies en Europe.

Grâce au développement des techniques de digitalisation, de numérisation, depuis quelques années est exposée maintenant une copie extrêmement précise des *Nocces de Cana* à nouveau dans ce monastère et on y voit, presque à s'y tromper, l'œuvre originale à sa place originale.

Mais certains, l'esprit chagrin, considèrent que la copie n'est pas l'originale et que, finalement, cette copie à cet endroit-là rend encore plus criante l'absence de l'original et là on entre aussi dans des questions très passionnantes que j'essaierai d'évoquer dans le cours. La question qu'on pourrait appeler, peut-être de manière un peu aguicheuse, « spoliation 4.0 », la question de qu'est-ce qu'on fait des objets contestés ou des objets réclamés à une période où c'est si facile, finalement, de les copier ? Est-ce que, finalement, on pourrait imaginer de copier Néfertiti, de copier l'autel de Pergame, de copier – comme on l'a fait pour *Les Nocces de Cana* – d'autres tableaux de la Renaissance et de les restituer par la copie à leur lieu d'origine.

Mes étudiants à Berlin imaginaient que les musées européens ne gardent que les copies et restituent aux pays d'origine les originaux et qu'on expliquerait autour des copies : « On les a eus, on les a rendus et on en garde la trace numérique ». Est-ce que c'est possible aussi ? Pourquoi pas.